

**DÉBAT PUBLIC**  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Favoriser le dialogue environnemental sur le territoire

QUELLES

FORÊTS POUR

DEMAIN ?



Synthèse du débat

Débat co-organisé par :



Programme porté par :



## Sommaire

Le Programme Débat Public.....	2
Introduction.....	3
Première partie : présentations des intervenants .....	4
Des éléments scientifiques sur le changement climatique et les impacts sur la forêt .....	4
Comment accompagner la forêt face au changement climatique ? .....	4
Quel est le rôle de la biodiversité pour la pérennité des forêts ?.....	5
Quelle gestion forestière, notamment pour le parc face aux enjeux actuels ? .....	6
Face aux enjeux actuels, quelle sylviculture mettre en œuvre pour demain ?.....	7
Le contexte sanitaire et climatique actuel a-t-il modifié les orientations et conseils destinés aux propriétaires, notamment pour leurs Documents de gestion durable ?.....	8
Quelle sylviculture développer pour préserver la dynamique des écosystèmes et leur résilience ?.....	9
Quelle est la politique forestière à mettre en place pour la préservation et le développement des forêts multifonctionnelles ? .....	9
Comment organiser une filière de circuits courts et le développement de scieries locales ?.....	11
Deuxième partie : ouverture de la parole au public .....	12
Conclusion.....	16
Remerciements .....	16

## Le Programme Débat Public

### Les objectifs du dispositif

Le Programme Débat Public Bourgogne Franche-Comté de FNE Bourgogne Franche-Comté a plusieurs objectifs :

- **Organiser le débat public** en Bourgogne-Franche-Comté et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire concerné par les enjeux environnementaux ;
- **Permettre le dialogue environnemental** sur le territoire régional pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux en amont de tout projet ;
- **Développer la culture de la participation** à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté pour ouvrir le débat public au plus grand nombre.

### Le processus

1. **Co-construction du programme d'actions** : Les thèmes sont choisis en concertation lors de la journée de programmation annuelle qui a lieu chaque année au moins de juillet. Les acteurs de la vie publique sont invités à identifier et sélectionner des sujets et des thématiques nécessitant un dialogue environnemental. Un travail de priorisation des sujets est ensuite réalisé collectivement. Validation de l'acceptabilité des sujets par nos partenaires financiers.  
Information et diffusion du programme d'actions à nos réseaux thématiques et partenaires. Réflexion collective sur les sujets à traiter (enjeux, territoire, etc.).  
*Le processus se décline ensuite pour chaque thème*
2. **Groupe de travail** : Pendant plusieurs mois, des parties prenantes liées à chaque thème se rencontrent pour identifier les enjeux, le territoire le plus approprié pour le débat, les sujets à aborder et les potentiels intervenants.
  - a. **Identification des acteurs** concernés et de l'historique, réalisation d'une veille informative sur la thématique, etc.
  - b. **Constitution d'un groupe de travail** : contact des acteurs concernés et de toutes les parties prenantes, présentation du projet, etc.
  - c. **Organisation et animation de groupes de travail et définition collective du cadre du projet** : les acteurs déterminent collectivement les objectifs, les orientations des échanges, les thématiques à aborder, le format, les intervenants, la date de l'évènement, etc. L'équipe du Programme Débat Public veille au cadre, s'assure que toutes les parties prenantes sont prises en compte, tient un rôle de tiers-garant, etc.
  - d. **Recherche d'intervenants** selon les orientations définies par le groupe de travail
3. **Évènement** : Le débat, ouvert à tous et gratuit. Il intègre une partie informative, une partie d'échanges ou chacun peut s'exprimer avec des points de vue divergents.
  - a. **Gestion de la logistique** : réservation de salles, organisation de pots à la fin de l'évènement, installation de la salle et du matériel d'animation, gestion des arrivées, etc.
  - b. **Communication de l'action** : réalisation de visuels et diffusion de ces derniers au sein de nos réseaux thématiques mais aussi, plus largement, via nos réseaux sociaux et professionnels (Facebook, Twitter, LinkedIn, site internet, lettre d'informations, invitations officielles, communiqués de presse, relation presse, etc.)
  - c. **Animation de l'évènement** : présentation du dispositif, des intervenants, animation du débat, etc.

4. **Valorisation** : A l'issue du débat, une synthèse des interventions est réalisée dont l'objectif est de :
- Permettre la reproduction de ce débat sur d'autres territoires
  - Donner accès au contenu des échanges à tout ceux qui s'intéressent au sujet

Cette synthèse est diffusée sur notre site internet et à travers notre liste de diffusion

- a. **Évaluation et valorisation** : réflexion, réalisation, traitement et analyse des données d'évaluation. Enregistrements audio et/ou vidéo, photographies, revue de presse, diffusion des premiers retours pour la valorisation de l'action.
- b. **Synthèse de l'action et suivi** : synthèse des propositions et des échanges, mise en page, recherches bibliographiques et diffusion.

## Introduction

**Le mercredi 20 octobre 2021 à Autun, Le Débat Public Bourgogne Franche-Comté, la CAPEN 71 (FNE Saône-et-Loire) et Autun Morvan Écologie ont organisé un débat public sur le thème « Quelles forêts pour demain ? ».**

En France, les forêts couvrent aujourd'hui environ 16,9 millions d'hectares soit 31% du territoire. Les  $\frac{3}{4}$  des forêts appartiennent à des propriétaires forestiers privés et le quart restant est public. Elles jouent un rôle majeur par leur place essentielle dans notre environnement comme dans la vie économique et sociale et dans notre perception de la nature. Les forêts sont au cœur des politiques publiques et l'action publique étant considérée de façon globale, se pose la question de l'adaptation de la politique forestière nationale au contexte local.

Nous nous intéresserons au cas des forêts du Morvan. Confrontées à des menaces, aux pressions climatiques et sanitaires qu'elles subissent, elles font l'objet d'un intérêt croissant du grand public quant à leur gestion et leur avenir : Quelles forêts pour demain ? Quelles actions, quelles pratiques sylvicoles pour les années à venir ? Quel équilibre entre société et nature ? Comment accompagner la forêt face au changement climatique tout en répondant aux besoins de la société ? Sur quels principes fonder la politique forestière ?

## Première partie : présentations des intervenants

### Lilian Duband, chargé de mission changements climatiques : reconstitution et sylviculture, Office National des Forêts Bourgogne Franche-Comté

Voir diaporama correspondant.

#### Des éléments scientifiques sur le changement climatique et les impacts sur la forêt

Présentation du travail issu du Réseau mixte technologique d'adaptation des forêts au changement climatique qui regroupe les principaux acteurs de la recherche forestière (INRAe, AgroParis Tech) et les principaux gestionnaires (ONF, CNPF)

▣ Retrouvez les éléments présentés lors du débat sous forme de vidéos ici : <https://www.reseau-aforce.fr/n/impacts-des-changements-climatiques-sur-les-forets-des-vidéos-pour-tout-comprend/n:4001>

#### Comment accompagner la forêt face au changement climatique ?

##### A) Les impacts des changements climatiques sur nos forêts :

Les principales fonctions de la forêt sont impactées par le changement climatique :

- La production de bois : dépréciation, baisse de l'accroissement, raréfaction de certaines essences
- Accueil : perte de "l'image" d'une forêt comme milieu naturel pour se ressourcer, sécurité chute de branches, impact paysager des coupes rases subies et des arbres morts
- Séquestration et stockage de carbone : relargage suite au dépérissement des arbres, baisse de la séquestration du fait de la baisse de l'accroissement
- Préservation de la biodiversité : les espèces seront d'abord impactées directement (chaleur, manque d'eau), puis indirectement (mortalité des arbres structurant l'écosystème), Les plus chanceuses pourront migrer
- Protection contre les risques : maintien du terrain (RTM), incendies, inondations

##### B) Agir dans un contexte d'incertitude :

Privilégier une attitude d'adaptation proactive aux changements climatiques

--> Plutôt que passive (faire confiance à la nature seule)

--> Plutôt que réactive (attendre les dégâts avant d'agir)

##### Objectifs :

Mettre en place des forêts plus résistantes et résilientes aux aléas climatiques

Atténuer les changements climatiques en favorisant les puits de carbone

Accompagner les écosystèmes avec l'objectif de maintenir la biodiversité

= Il est important de diversifier les actions "ne pas mettre tous les oeufs dans le même panier"

##### C) Le renouvellement, principal levier d'adaptation :

###### 1) Les itinéraires de renouvellement

Il existe deux grands modes de renouvellement :

- La régénération naturelle
- Le renouvellement par plantation

Le choix des essences est le paramètre qui présente le levier le plus important par rapport au critère d'adaptation à la sécheresse. Il y a des préconisations techniques associées (voir diaporama page 36).

Deux schémas de plantation sont présentés : une plantation par placeaux dans la régénération, une plantation en plein mélangée

###### 2) La migration assistée d'essences plus résistantes à la sécheresse

4 espèces sont présentées : le Cèdre de l'Atlas, le Chêne pubescent, le Pin maritime et le sapin de Bornmuller. Elles sont présentes dans l'arc méditerranéen et sont plus résistantes à la sécheresse que nos essences principales. On remarque qu'elles s'adaptent dans nos régions et qu'elles ont leur rôle à jouer.

#### **D) Le sol, un capital à protéger et à mieux appréhender**

Il a un rôle de tampon important. Si le sol est suffisamment profond, il permet d'avoir une réserve en eau. Il faut donc limiter les tassements, limiter le travail du sol et limiter les exports de minéraux.

#### **E) La sylviculture, un levier pour favoriser la résilience**

L'objectif est de conduire les peuplements de manière dynamique pour qu'il y ai suffisamment de ressource (surtout en eau) pour chaque arbre. Il faut également favoriser la diversité en régénération mais également dans les peuplements adultes. Enfin, il faut éviter le vieillissement des peuplements car le vieillissement est un facteur de risque.

#### **F) Conclusion**

Diversifier les modes de traitement

Diversifier les solutions à différentes échelles

S'appuyer sur les connaissances disponibles aujourd'hui

## **Luc Terraz, directeur, Agence Régional de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté**

### **Quel est le rôle de la biodiversité pour la pérennité des forêts ?**

Voir diaporama correspondant.

#### **A) Introduction**

En Bourgogne-Franche-Comté, il y a 20 000 espèces faune/flore référencées par les scientifiques dont 1600 sont menacées (listes rouges UICN).

Il y a des grandes disparités en termes de couverture forestière selon les secteurs de la Région BFC. Le Morvan, le Piémont Vosgien et le Jura sont des secteurs plus forestiers que certaines zones de plaines. La moyenne est à 36 % sur la Région mais on peut monter à plus de 50% sur certains secteurs.

La forêt privée représente 60% de la forêt en BFC. C'est moins qu'au niveau national (75%).

#### **B) Diversité des forêts**

Il y a une grande diversité de forêts du fait d'une grande diversité de paramètres :

- nature du substrat (sol et sous-sol : calcaire, granitique, sédimentaire),
- altitude (et déclivité),
- météorologie et précipitations (influences des continents, océan., médit.),
- nature des cours d'eau, rang de Strahler et géomorphologie (sources, torrents, ruisseaux, rivières.),
- hygrométrie des sols,
- histoire intime avec l'être humain : exploitée ou pas, recree naturelle ou plantée, jeune ou vieille, ...

#### **C) La forêt et le Climat :**

Voir les références sur le diaporama p.11.

De nombreux travaux sont menés par différentes structures comme l'ONF par exemple. On peut noter également l'étude CNRS Chrono-Environnement 2021-2024 d'Emmanuel Garnier, historien des climats. On peut aussi regarder ce qu'il se passe dans les autres pays de l'Union Européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale on parfois une vision de la forêt et une gestion qui peut être différente que celle menée en France. C'est un enrichissement de se poser ce genre de question. Par exemple, à la frontière entre la Slovaquie et la Pologne, on remarque que la forêt est gérée complètement différemment d'un côté ou de l'autre par rapport au scolyte notamment. Il n'y a pas forcément de bonne ou de mauvaise gestion des deux côtés mais un concept différent.

#### **D) L'écosystème forêt**

La forêt est liée au sol, au substrat mais également au soleil. L'ensemble de l'écosystème se met en place grâce à ces deux facteurs majeurs.

#### **E) Diversité des espèces**

Il y a environ 2700 espèces d'arbres dans le monde. Il y en a 130 en métropole et 10 fois plus sur les forêts guyanaises qui sont aussi françaises. En termes d'enjeux, il y a 25 "hot-spots" de biodiversité dont 5 sur le bassin méditerranéen et 20 autres situés sur le reste de la planète.

## F) Le sol et la forêt

Il y a 300 millions d'années, un mariage s'est noué entre la fonge et les racines des arbres. Ce lien est très fort. La photosynthèse va permettre à l'arbre de générer des sucres, ces sucres vont alimenter les champignons et en retour les champignons vont fournir des oligo-éléments aux racines de l'arbre. Tout ce qu'on ne voit pas au sol est fondamentale pour la gestion de la forêt.

## G) Biodiversité

Pour des forêts de plaine feuillus en BFC (Citeaux par exemple), on peut retirer les chiffres suivants.

Il y a, pour les sols forestiers :

- 1 T/ha de faune du sol (dont 600 kg de lombrics)
- 2 kg/ha de grands mammifères

La faune du sol est donc très importante pour la gestion forestière.

Pour le reste de la biomasse, on a 4 T/ha de flore et feuilles, 76 T/ha de branches, 180 T/ha de troncs et 54 T/ha de racines. D'où l'importance de faire attention à la manière dont on gère ces sols fragiles.

## H) L'humain et la forêt

On a besoin de forêts de qualité pour faire du bois d'œuvre. Ce bois d'œuvre était auparavant destiné à la marine, maintenant il est plutôt destiné à la construction bois ou au chauffage.

Par le passé, la forêt était aussi vu comme un endroit où l'on pouvait cueillir des plantes pour se nourrir ou pour se soigner. Sur les 2000 dernières années, nous sommes passés de la forêt "pour avoir des plantes médicinales", à la forêt "chasse", puis à la forêt "marine, bois d'œuvre", puis à la forêt "chauffage" (comme la forêt de Chaux), et les activités futures de l'homme s'inscriront aussi pour les archéologues dans l'histoire de la forêt.

## I) Pistes "+10"

- Climat : Selon l'UICN, nous avons 10 ans pour agir sur la biodiversité
- Maturité : Nous pourrions donner 10 ans de plus aux arbres pour croître pour améliorer leur capacité à accueillir la biodiversité
- Ripisylves : Nous pourrions leur donner une taille minimale de 10m
- Gestion : Nous pourrions imaginer +10% en libre évolution et + 10 arbres/ha pour la biodiversité

## Sylvain Mathieu, vice-président en charge de la filière bois, de la forêt, de la montagne et des parcs, Région Bourgogne-Franche-Comté et président, Parc Naturel Régional du Morvan

### Quelle gestion forestière, notamment pour le parc face aux enjeux actuels ?

#### A) Grandes fonctions de la forêt

En école forestière on apprend que la forêt a trois grandes fonctions :

- Economique
- Ecologique
- Sociale

##### 1) La fonction économique

La forêt est un lieu de production d'une matière extraordinaire : le bois. On peut faire de nombreuses choses avec le bois, l'histoire la montre. Depuis la révolution industrielle, on en fait moins mais avec la prise de conscience de l'épuisement des ressources on redécouvre l'utilité du bois :

- Matériau de construction naturel, renouvelable, recyclable, durable, isolant. Il a le meilleur bilan énergétique si on compare aux matériaux concurrents (béton, métaux, etc.). Jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle toutes les villes étaient bâties en bois et la construction pierre est plus récente.
- Source d'énergie renouvelable qui peut prendre différentes formes : bois bûche, bois déchiqueté, granulés, biogaz, biofuel
- Papier et carton
- Plastique (ce que l'on peut faire à partir de pétrole, on peut le faire à partir de bois)

##### 2) La fonction écologique

- La fonction biodiversité a déjà été évoquée par les intervenants précédents
- La forêt a aussi une fonction de fixation et de protection des sols (notamment sur sols pentus)
- C'est un filtre à eau

- C'est un filtre à air : les arbres au travers de la photosynthèse ont la faculté de produire de l'oxygène puis de capter du carbone et de la séquestrer (dans le bois mais aussi dans le sol).

### 3) La fonction sociale

La forêt est un espace où les humains vont se ressourcer, se promener, etc.

Certaines activités sont à cheval sur plusieurs fonctions comme le tourisme qui permet de se ressourcer mais qui est également une activité économique. Idem pour la chasse.

### **B) Différentes visions de la forêt**

On pourrait schématiser deux visions extrêmes de la forêt :

- La vision plus écologique qui soit : il ne faut pas toucher les forêts, elles doivent être réservées à la biodiversité, on met sous cloche. Cela existe, c'est ce qu'on appelle une réserve intégrale.

- La forêt comme lieu de production de bois. Certains forestiers défendent cette production là (ex : Forêt des Landes de Gascogne)

En France, quelle que soit la vision, les forêts ont toujours les trois fonctions (gestion multifonctionnelle) : écologique, économique et sociale. C'est le poids des fonctions qui va varier d'une forêt à l'autre. Par exemple pour la forêt des Landes, la fonction de production est prépondérante mais il y a toujours un minimum de fonction écologique (captation de CO<sub>2</sub>) et sociale (chasse).

En 2004, une étude de WWF a tenté de chiffrer les différentes fonctions de la forêt : la fonction est connue et représente un tiers des richesses produites par la forêt, cela veut donc dire que les deux tiers de la richesse produite par la forêt est non marchande. Une étude complémentaire menée dans le Massif Central (2010) en zone de montagne estimait que la fonction économique représente 10% uniquement de la richesse produite par la forêt.

En France, on a toujours défendu cette gestion multifonctionnelle mais ce n'est pas le cas partout. Une autre vision dite partitionniste existe : il y a des forêts dédiées à la production, des forêts dédiées à la protection, etc. C'est une vision défendue par les scandinaves, les canadiens car ils ont des millions d'hectares disponibles.

### **C) Quelle vision de la gestion forestière dans le Morvan ?**

On peut avoir ces trois fonctions dans le Morvan et il se trouve que ces trois fonctions sont élevées. On a une forêt très productive (production de Douglas), qui est en zone de montagne (plus petite montagne de France) avec de gros enjeux écologiques et paysagers avec un Parc Naturel Régional (label qui récompense le caractère extraordinaire du patrimoine naturel et culturel). Les trois enjeux sont très forts et c'est pour cela qu'il y a des tensions autour de la forêt dans le Morvan.

Entre les deux visions extrêmes présentées ("conservatrice" et "productiviste"), il y a un juste milieu et il y a une sylviculture qui permet de répondre à cela, c'est la sylviculture sans coupe rase. Derrière sylviculture sans coupe rase, on peut avoir deux choses :

- la futaie irrégulière où il n'y a jamais de coupes rases

- la futaie régulière avec des phases de régénération plus lentes où il n'y a pas de coupes rases (coupes définitives mais avec une phase de 10-15 ans de régénération progressive sans coupe traumatisante pour la forêt).

Il faut ajouter à cette notion de coupe rase la notion de mélange d'essences. Cela a été évoqué par l'ONF par rapport au changement climatique. C'était déjà un principe affirmé par rapport à des enjeux écologiques et économiques.

Les méthodes radicales (coupes rases, monoculture) sont à éviter au maximum si on veut essayer de répondre aux différents enjeux.

## **Vincent Chauvet, maire, Ville d'Autun et président, Groupement pour une Gestion Responsable de Forêts Bourguignonnes**

### **Face aux enjeux actuels, quelle sylviculture mettre en œuvre pour demain ?**

La Ville d'Autun participe au groupe de travail « Forêt » du PNR du Morvan qui est une instance de dialogue qui a été créée pour réunir l'ensemble des parties prenantes pour qu'elles puissent réfléchir aux grands sujets. Un débat est donc mis en place dans le Morvan mais il y a également des avancées notamment sur la régulation des coupes rases sous certaines conditions.

A Autun a été créé un groupement pour une gestion responsable des forêts de Bourgogne (GGRFB -association loi 1901) qui regroupe plusieurs propriétaires forestiers : la Ville d'Autun, le Parc Naturel Régional du Morvan, Le Groupement de Sauvegarde de Forêts de Feuillus du Morvan, le Conseil Départemental de la Nièvre, Bibracte, le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne. Ce groupement a permis de demander une certification FSC et au-delà du référentiel de travailler avec une stratégie commune (maîtrise publique de forêts notamment pour le GSFFM et la Ville d'Autun). Il est donc possible de faire en sorte que

la forêt devienne propriété publique/commune. Lorsqu'elle est gérée au niveau public cela permet aussi d'internaliser les autres aspects liés à la forêt (tourisme, eau, etc.).

Les collectivités ont un rôle à jouer dans la gestion de la forêt mais également dans la lutte contre le changement climatique et la résilience. Au Congrès Mondial de la Nature à Marseille, une déclaration a reconnu pour la première fois le rôle des collectivités locales dans la préservation de la biodiversité. Dans ce sens, la Ville d'Autun lance prochainement un Atlas de la Biodiversité Communale.

Mr Chauvet participera également à la COP26 dans le but d'obtenir une déclaration pour reconnaître clairement le rôle des collectivités locales dans la lutte contre le changement climatique et dans la réduction des émissions de CO2 (mobilité, chauffage, rénovation des bâtiments).

**Point d'attention** : il faut faire attention à ce que les termes employés au niveau du Débat Public (niveau national) ne soient pas dévoyés pour des intérêts privés (appropriation de termes scientifiques ou de termes politiques qui font consensus).

Exemple : discours entendus dans le cadre de projets engagés suite au plan de relance sur la filière bois.

## **François Janex, directeur, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Bourgogne-Franche-Comté**

### **Le contexte sanitaire et climatique actuel a-t-il modifié les orientations et conseils destinés aux propriétaires, notamment pour leurs Documents de gestion durable ?**

Voir diaporama correspondant.

#### **A) Qu'est-ce que le CNPF**

Le Centre National de la Propriété Foncière est un établissement public au service des propriétaires et de la forêt privée avec un objectif majeur : la gestion durable et multifonctionnelle. Il y a une 40aine d'agents en Bourgogne-Franche-Comté.

#### **B) Forêts et changement climatique**

Le changement climatique et ses conséquences annoncées sur la forêt :

- Hausse des températures
- Étés plus secs

Présentation d'une modélisation de la répartition du hêtre aujourd'hui et en 2100 (voir diaporama correspondant p.4) : les zones de répartition de l'espèce diminuent de manière importante.

#### **C) Ce qui est constaté aujourd'hui sur les aspects sanitaires**

En 2018, 2019 et 2020, il y a eu trois étés très secs avec un fort déficit hydrique. De nombreuses essences (feuillus et résineux) ont commencées à dépérir. Le problème est accentué par une pullulation de scolytes pour certaines espèces (épicéa par exemple). Les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est sont particulièrement touchées.

Une des missions du CRPF est l'agrément des plans de gestion des propriétés privés. Par rapport à ces plans de gestion, une épidémie de scolytes entraîne des coupes inattendues (coupes d'urgence) que le CRPF peut autoriser. Depuis 2018, un nombre particulièrement important d'autorisations de coupes d'urgence a été délivré. Chaque été les choses s'accroissent (voir schéma sur le diaporama correspondant p.6).

#### **D) Ce qui a été mis en place**

L'outil ClimEssences a été développé (présenté par l'ONF auparavant). Le CNPF a également développé un outil nommé BioClimSol qui illustre l'aspect de prise en compte du climat et du sol. Ces évolutions climatiques ont amené à revenir aux "fondamentaux" (= la station) : les essences ont chacune des exigences particulières en termes d'habitats.

Depuis un certain temps déjà, des essais étaient mis en place dans les forêts des propriétaires qui l'avaient accepté. Un réseau d'expérimentation est en place et des itinéraires de sylviculture adaptatifs et plus résilients ont été développés (irrégularisation, cycle long avec régénération naturelle, mélange d'essences...)

À court terme, sur les problèmes sanitaires, un Plan de Relance est mis en place. Le CRPF conseille les propriétaires pour :

- Un appui au diagnostic pour le choix d'essences adaptées,
- Mettre en place un mélange impératif à partir de 10 ha,
- S'appuyer au maximum sur l'existant,
- Préserver les sols

À plus long terme, un SRGS (Schéma régional de gestion sylvicole) est mis en place. Il définit le cadre pour la gestion en forêt privée pour les 10/20 ans à venir :

- Intégration du Changement Climatique bien plus importante que dans le SRGS précédent,
- Incitation au mélange d'essences dès 4 ha,
- Limitation des coupes rases (objectif paysager mais aussi préservation des sols et limitation des risques d'échec en reboisement).
- Incitation à gérer les peuplements existants.

Le SRGS fait l'objet d'une évaluation environnementale et comporte des « Annexes vertes », permettant d'intégrer les principales réglementations (Natura 2000, sites classés et inscrits, monuments historiques...).

## **Tristan Susse, expert forestier, Cabinet Susse**

### **Quelle sylviculture développer pour préserver la dynamique des écosystèmes et leur résilience ?**

Il n'y a pas qu'une forêt en France mais il y a DES forêts (notamment en forêts privées). En parcourant la France, on retrouve des contextes édaphiques (liés au sol) bien différents. Malheureusement, les régions dans le grand est sont bien impactées par le réchauffement climatique mais il est surprenant de voir que certaines régions ne le sont pas encore trop et que beaucoup d'intervenants en forêt ne le perçoivent pas.

Il n'y a pas non plus qu'une seule sylviculture. Elle doit s'adapter. La sylviculture préconisée depuis 30 ans correspond à l'irrégularisation des forêts. Avec les essences d'ombre et de lumière, il a souvent été dit que ce système de gestion par étages n'était pas possible.

En tant que gestionnaire de forêts, Mr Susse a un rôle par rapport aux propriétaires de forestiers et aux forêts de minimiser les risques et de valoriser le capital. Dans ce contexte, le sol et les habitats sont fondamentaux pour la production forestière. Nous faisons partie d'un écosystème et nous avons toujours un impact sur l'environnement dans lequel nous vivons. Si nous voulons minimiser l'impact sur la nature, il faut donc intervenir de manière minime en forêt de façon à "pouvoir faire demi-tour".

Mr Susse revient sur ce qui a été dit par Mr Mathieu. Ce n'est pas parce que l'on fait de la futaie irrégulière qu'on ne sait pas faire de coupes rases. Parfois, certains endroits de la forêt ont été appauvris pour X raisons et là on est obligé de faire des enrichissements. Cela se passe plutôt sur des petites surfaces.

Il alerte également sur la migration assistée évoquée auparavant. Il est inquiet des problèmes sanitaires auxquels on peut s'exposer par la suite. Il est préférable de privilégier des espèces avec des variabilités génétiques que l'on n'a pas dans la région (ex : chêne des Landes).

En 2003, le gros coup de chaud avait déjà marqué les esprits. Il y a aussi depuis un certain temps d'autres problèmes qui ne sont pas tout à fait liés au réchauffement climatique : problèmes parasitaires sur les frênes ou les ormes. Il faut se souvenir de ce qu'il s'est passé à l'époque et en fonction de cela essayer d'évoluer dans le bon sens pour nous, l'environnement et la forêt.

## **Lucienne Haese, Vice-présidente d'Autun Morvan Ecologie et membre du conseil scientifique du Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan**

### **Quelle est la politique forestière à mettre en place pour la préservation et le développement des forêts multifonctionnelles ?**

#### **A) Le Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan**

Le Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan (GFSFM) a été créé par Autun Morvan Écologie (AME) en 2003. Il a été créé pour acheter des forêts pour les préserver d'une exploitation industrielle mais aussi pour démontrer qu'une gestion écologique et économiquement rentable était possible. Le groupement est actuellement propriétaire de 360 ha de forêts, 22 forêts sur 4 départements avec 1000 associés répartis sur toute la France. C'est un groupement forestier citoyen.

### **B) Exploitation des forêts morvandelles**

Les forêts morvandelles deviennent de plus en plus des usines à bois. En 1978, il n'y avait que 28% d'enrésinement dans les forêts du Morvan. On en est aujourd'hui à certainement plus de 50%. Dans les années 60, il y a eu une incitation des pouvoirs publics pour planter des essences qui poussaient très vite comme le Douglas. Il y a eu une main mise sur ces forêts par des investisseurs qui ont enrésinés sur de très grandes surfaces et qui ont donc remplacés les forêts mélangées et étagées connues auparavant. Ce qui est plutôt inquiétant, c'est que cette évolution n'a pas ralenti et l'impact des changements climatiques et sanitaires se rajoutent à cela.

### **C) Code forestier et avenir des forêts**

Depuis 35 ans, Autun Morvan Écologie intervient dans les instances forestières en Bourgogne et a vu l'évolution des groupes qui se sont mis en place pour "parler forêts" : cahier de recommandations paysagères, chartes forestières, plans de développement de massifs, schémas régionaux de biodiversité, etc. Pour le renouvellement de la charte du Parc, AME a soutenu une fiche forêt exemplaire. Tous ces documents, qui ont demandé beaucoup d'énergie, ont donné l'espoir que l'on avançait mais finalement qu'en a-t-on fait sur le terrain ? Ils sont peu ou pas utilisés car ils ne peuvent pas remplacer ou aller au-delà du code forestier qui actuellement ne parle ni de biodiversité ni d'environnement. La décision de la politique forestière de terrain est laissée aux propriétaires et aux collectivités. Pour le Morvan, ce n'est plus possible. Si on ne fait rien, dans 30 ans il n'y aura plus de forêts de feuillus. Avec tout ce qui a été évoqué par les autres intervenants (impacts sur l'eau, les sols, la biodiversité, les paysages, etc.), on peut également se poser la question "qu'est-ce que va donner la production de bois dans quelques décennies ?".

L'objectif pour AME est qu'il y ait un amendement à la loi, au code forestier avec interdiction des coupes rases (sauf sanitaires). Et même pour les coupes rases sanitaires, il faut se poser la question du maintien des monocultures (20% de mélange préconisé seulement au-dessus de 10 ha).

Le Plan Bois inquiète beaucoup aussi car 50 millions de plants sont proposés en plantation et 80 millions en 2030, où va-t-on les planter ?

L'avenir des forêts du Morvan repose sur des décisions politiques.

### **D) Eco-conditionnalité**

L'éco-conditionnalité doit être mise en place. Lorsqu'il y a de l'argent public, on peut se permettre de demander des contreparties aux bénéficiaires. Plutôt que de financer du matériel qui tasse le sol, qui écrase, etc., donnons des financements pour la conversion des monocultures de Douglas en futaies irrégulières avec une gestion proche de la nature.

### **E) Coupes rases**

Bien souvent, les peuplements de feuillus du Morvan sont considérés comme "bons à rien" et destinés à être exploités. Un peuplement peut être restauré, on peut replanter, alors pourquoi aller jusqu'à la coupe rase ? C'est vraiment une décision ultime de gestion de ce type de forêts. Il faut sortir de ce modèle. AME et d'autres associations sont bien conscientes qu'il n'est pas possible de passer du jour au lendemain à des forêts jardinées mais il faut vraiment avancer sur ce sujet et ne pas se cacher derrière "l'alibi sanitaire".

Les forêts publiques doivent être exemplaires (proche de la nature, futaie irrégulière) et ne doivent pas devenir des outils rentables.

Pro Sylva a démontré que cette gestion permet également un bénéfice financier avec des revenus réguliers (en opposition à une grosse plus-value de coupe rase).

### **F) Conclusion**

Soutenez les groupements forestiers citoyens. Les associations se battent pour préserver des forêts étagées et mélangées avec une biodiversité présente.

## Pierre Mathé, maître artisan, Artisans Bois Morvan

### Comment organiser une filière de circuits courts et le développement de scieries locales ?

#### A) Introduction

La forêt n'a pas besoin de l'homme mais l'homme a toujours eu besoin de la forêt. On constate ces dernières décennies que la transformation du bois va dans le sens de l'industrialisation. En 30 ans, près de 15 000 scieries artisanales ont disparues en France. Dans la fabrication de mobilier, si on prend l'exemple d'Autun, il y a eu une division d'un facteur 100. De nouvelles demandes se sont accrues, notamment du côté de la construction. De ce fait, beaucoup d'essences ont été remplacées par du résineux et les feuillus ont été négligés. Beaucoup d'objets de la vie quotidienne étaient faits en feuillus (hêtre par exemple pour les planches à découper, les chaises, etc.). Le hêtre est fortement dévalorisé au profit de résineux prévus pour l'industrialisation. Face à ces constats, des tensions apparaissent dans la société et une des solutions est de développer les circuits courts et les petites entreprises artisanales qui maillent le territoire.

#### B) Intérêt de ces circuits courts :

Sur le plan humain, on a un contact direct entre le fournisseur et le consommateur. Souvent ces entreprises aiment leur métier et transmettre leur savoir. Elles participent à une dynamique locale et proposent des emplois pérennes et qualifiés. Les entreprises sont souvent implantées pour une longue durée sur le territoire.

Sur le plan environnemental, il n'y a pas de centrales d'achat ni de transport à travers le monde. Il y a un savoir faire pour valoriser toutes les essences (feuillus et résineux). En ce qui concerne le Douglas, les petites entreprises sont souvent demandeuses de gros bois ce qui va dans le sens du vieillissement des peuplements (meilleur rendement matière et plus grande résistance du bois). Il est également préconisé de mélanger les essences car pour faire du mobilier de qualité, de l'ébénisterie, etc., il faut conserver les essences feuillues.

#### C) Comment développer ces circuits courts ?

Récemment, le Président de la République a annoncé un plan de 500 millions d'euros pour la filière bois mais ce plan s'adresse majoritairement à la filière industrielle (chimie verte, logistique, emballage, etc.). Il est difficile de savoir comment réorienter ces aides vers les petites entreprises.

- Il faut inciter également les consommateurs à aller vers les petites entreprises. Comme pour l'agriculture, il y a des circuits courts qui se sont mis en place et il faut communiquer pour que ces réflexes se mettent en place.
- Il faut faciliter l'implantation des petites entreprises sur le territoire.
- Il faut travailler sur la simplification des marchés publics et introduire des clauses de proximité et environnementales. Souvent les petites entreprises ne travaillent pas avec els marchés publics car c'est trop complexe.
- Il faut mettre en avant les savoir-faire et les conserver.
- Il faut remettre au goût du jour les objets du quotidien en bois (lobby du plastique).

## Deuxième partie : ouverture de la parole au public

**Question : Cette question s'appuie sur le discours de l'ONF. Ce qui a été dit est formidable, il y a un consensus entre les intervenants. Mais il suffit de se promener pour découvrir que ce qui a été dit est faux. Il n'y a jamais eu autant de coupes rases ni autant de machines. Est-ce que c'est réellement appliqué sur le terrain et où peut-on le voir ?**

SM – PNR Morvan : Je pense que l'ONF était sincère. Simplement, en ce moment, oui nous n'avons jamais vu autant de coupes à blancs mais c'est lié à la crise des scolytes tout simplement. Il y a encore quelques coupes sur les feuillus mais sinon toutes les entreprises sont sur les coupes d'épicéas qui meurent les uns après les autres.

**Remarques et question - Valérie Bernadat / Association La Bresseille :** J'aimerais vous contredire dans le sens où, pas plus tard qu'il y a deux jours, dans le Morvan, j'ai constaté une coupe à blanc de feuillus qui a été faite sur plusieurs hectares. Je peux également parler de l'ONF qui fait certainement bien son travail mais pas toujours. Je suis allée, hier, filmer dans la forêt domaniale de Glux-en-Glenne en zone Natura 2000 où il y a normalement un intérêt de préserver la nature. C'était une horreur, j'ai filmé des passages dans une zone de tourbière qui devrait être préservée. Les chemins étaient défoncés. Je trouve cela complètement déplorable. Je pourrais aussi vous emmener dans d'autres endroits où il y a des coupes rases de feuillus notamment près du lac de Rangère. Sur une zone Natura 2000 également, des bucherons turcs et bulgares sont en train de couper une dizaine d'hectares. Je peux vous emmener pour vous montrer qu'il n'y a pas que des coupes rases sanitaires. L'association La Bresseille s'est recrée car nous avons un danger à Larochemillay sur la forêt du Touleur. Elle était gérée depuis des centaines d'années en futaie irrégulière par les propriétaires de l'époque. Or elle a été rachetée récemment par une holding danoise (200ha).

**Ma question concerne les plans simples de gestion : quand vous construisez un bâtiment de plus de 20m<sup>2</sup>, vous êtes obligés de déposer un permis de construire à la mairie et c'est normal car il faut protéger l'environnement, etc. Mais lorsque vous achetez une forêt de 200 ha et que vous êtes un propriétaire privé, vous pouvez la raser et faire tout ce que vous voulez. Nous demandons une lisibilité sur ces plans. Cette opacité n'est pas normale. Je souhaiterais que l'on m'explique pourquoi le plan simple de gestion n'est pas visible comme le serait d'autres documents d'urbanismes par exemple ?**

SM – PNR Morvan : Il y a une coupe en cours à Rangère effectivement. Le Parc a été alerté immédiatement. Il s'avère que cette coupe, bien qu'elle soit en site classé, est légale. Elle aurait été autorisée par la DREAL. François Janex pourra nous en dire plus. Concernant le cas du Mont Touleur, nous avons appris au moment de votre signalement que la forêt avait été vendue. J'ai écrit au CRPF pour que l'on réunisse les acteurs concernés (CRPF, Parc, DREAL, Etat) pour savoir ce qu'il en est. En effet, au niveau du Parc, nous n'arrivons pas à avoir accès aux informations car c'est confidentiel. Les services de l'Etat et le CRPF y ont accès mais pas le Parc. Ce sont des lanceurs d'alertes sur le terrain qui nous préviennent.

FJ - CRPF : Sur les cas précis je vais avoir du mal à donner beaucoup de détails. Le caractère privé des documents nous a été confirmé par des analyses juridiques donc on applique les textes qui s'imposent à nous et on ne peut pas se mettre en défaut. Si demain des textes nous autorisent à le faire, on le fera.

Pour répondre sur l'évolution des coupes rases, je vous ai indiqué tout à l'heure que l'on est en train de travailler sur un nouveau schéma régional de gestion sylvicole. Ça ne veut pas dire que dès que ce schéma est signé il n'y a plus aucune coupes rases sur les plans de gestion. Le schéma par le passé était plus souple et ne nous permettait pas de nous opposer à certains projets. Aujourd'hui les élus du CRPF ont choisi de monter un peu le niveau d'exigence et ça va se voir au fil du temps mais ça ne peut pas être instantané.

ONF : Pour les ornières en Natura 2000 à Glux-en-Glenne, je ne peux que répondre qu'il y a un problème. Il est certainement identifié par nos services de terrain. Les ornières n'auraient pas dû être faites, elles ne correspondent pas à nos directives et préconisations. Les dégâts sont faits en effet mais nous n'avons pas d'agents derrière chaque porteur. Ils prennent des engagements notamment par rapport au respect des sols.

**Question : Il y a des autorisations pour des coupes rases sur - de 10 ha mais qu'est-ce qui empêche quelqu'un qui achète 200 ha et de faire des coupes rases de - de 10 ha par-ci par-là (politique du timbre-poste) ?**

FJ - CRPF : Nous avons intégré ce cas à notre nouveau projet. Des échanges avec les acteurs on fait aboutir les seuils à 2, 4 ou 10 ha selon les configurations. Dans les forêts très pentues par exemple, le seuil est baissé à 2 ha. La capacité à attaquer la parcelle suivante est donnée à partir du moment où la régénération est déjà acquise sur la première. C'est une contrainte sur la gestion mais qui nous paraît nécessaire.

**Question : Pourquoi ne peut-on pas changer la loi pour ne plus avoir de coupes rases comme le fait par exemple la Suisse ou la Slovénie ?**

SM – PNR Morvan : C'est une question purement politique. En France, on ne l'a jamais interdit mais la question n'a jamais été posée. La nouveauté est que ce sujet est en train d'arriver dans le débat politique, ce qui de mémoire n'était jamais arrivé au niveau national. Dans le cadre de la charte du Morvan 2020-2035, écrite en 2017 et validée en 2018-19, nous avons engagé un bras de fer avec l'Etat car nous avons demandé que l'Etat prenne des engagements dans ce sens qui avaient été refusés :

- Abaissement du seuil d'autorisation des coupes rases à 1/2 ha
- Autorisations délivrées en associant le Parc au regard des impacts environnementaux des coupes à blanc (paysage, eau, biodiversité, sols)
- Intégrer la notion de grignotage progressif

Aujourd'hui, à travers le code forestier, on ne peut pas intervenir car il ne donne pas les outils au CRPF pour refuser certaines coupes rases. Entre temps, nous avons découvert une nouvelle réglementation qui est rattachée au code de l'environnement et qui pourrait être plus intéressante et intégrer les mesures proposées.

LH - AME/ GSFM : Sur le problème des coupes rases, ce qui a été obtenu par le Parc est une avancée mais c'est à titre de conseil expérimental et ce n'est pas opposable. Je soutiens ce qui a été dit par Mr Janex du CRPF et je comprends cette dame qui pose la question sur l'étalement des coupes. Pour la forêt de la Gravelle (site Natura 2000), nous nous sommes battus pour éviter des coupes rases et l'autorisation a été délivrée tout de même mais avec étalement des coupes. Il y a eu une première coupe à 5 ans, puis 5 ans après à nouveau, et 120 ha ont été coupés à blanc et enrésinés.

Tout est fait pour que l'on ne s'y retrouve plus avec la loi. Il faut changer la loi, il faut un avenant au code forestier.

Même les petits propriétaires sont perdants, ils sont démunis. Dans le cadre d'une charte forestière, nous avons fait un contrat forêt, c'est un outil formidable qui assure un engagement de financement et engagement du propriétaire mais cela a été abandonné. On dit aux petits propriétaires que les peuplements de feuillus ne valent rien et des démarcheurs viennent acheter les bois sur pieds et font des coupes rases. Selon la loi, le propriétaire doit replanter dans les 5 ans suivants. Souvent les plantations valent plus cher que ce que le bois leur a rapporté. Il faut défendre les petits propriétaires, c'est politique. Dans les petites coupes à blanc, la régénération se fait toute seule, on n'a pas besoin de mettre des plans artificiels.

Je suis en colère, on n'aide pas ce qui peut aller dans le bon sens (circuits courts, petites scieries locales).

ONF - Suzanne Thierry : Je souhaiterais rebondir sur ce qu'a dit Mme Haese. Il y a un consensus scientifique et technique sur l'impact des coupes rases en forêt. Une des méthodes pour éviter ça c'est évidemment la sylviculture irrégulière qui n'exclut pas les coupes rases sur de petites surfaces ou les coupes sanitaires. Cependant je trouve qu'on parle peu des difficultés de mise en œuvre techniques de la futaie irrégulière. La forêt ce n'est pas seulement l'étape sylvicole. A l'échelle du Morvan, il y a de nombreux écueils pour mettre en œuvre ce type de sylviculture et qu'il y aurait des solutions techniques qui pourraient être mises en œuvre pour pallier cela. Notamment le morcellement de la propriété : c'est difficile de bien exploiter sa forêt sur de toutes petites surfaces et les regroupements de propriétaires pourraient être favorisés. Il y a aussi la problématique de la valorisation des métiers de la forêt : pour faire de la sylviculture irrégulière, il faut des bucherons très techniques et ce n'est pas le même métier que de faire des coupes rases. Pour cette sylviculture qui demande des prélèvements légers et fréquents il faudrait un réseau de dessertes bien plus intenses que celui existant aujourd'hui ce qui contribuerait à faciliter l'exploitation et protéger les sols. On n'a peut-être pas la possibilité aujourd'hui de changer la loi mais un organisme de développement comme un PNR pourrait soutenir ces démarches-là.

VC – Ville Autun : On ne peut pas changer la loi ? Il y a des élections législatives bientôt, le débat public peut être également l'occasion de porter des propositions formalisées. Il y a aussi une autre possibilité sur laquelle on travaille, c'est l'expérimentation. En France, il y a la possibilité d'expérimenter localement certaines dérogations à la loi nationale. Est-ce qu'on ne pourrait pas essayer dans le Morvan de déroger au code forestier ou d'autres dispositifs législatifs et faire une évaluation au bout de 5 ans pour savoir si cela fonctionne ? Notre réalité n'est pas forcément celle d'autres territoires. C'est intéressant aussi de voir qu'au niveau européen, la problématique du Morvan peut se retrouver proche des problématiques de certaines régions de Suède et de Finlande. La forêt ne fait pas partie des compétences dévolues à l'UE dans les traités. Elle est abordée seulement de manière subsidiaire. Il y a un plan de relance européen en ce moment mais aussi les objectifs de réduction des émissions de 55% d'ici 2030 et neutralité carbone en 2050. Ça donne des outils au niveau européen pour changer les pratiques. Il y a également un enjeu au niveau européen sur la structuration des filières. Pour la construction par exemple, une partie du bois provient de l'étranger mais il faut savoir qu'une grande partie de notre production part à l'étranger. Il y a aussi des filières sur lesquelles on est importateur net et on pourrait être bien meilleurs dans le Morvan (granulés/pellets). Avec des scieries locales, on pourrait développer des projets de valorisation des sous-produits mais aujourd'hui c'est relativement compliqué. Parfois on se heurte sur des projets de développement économique et écologique locaux à des organismes qui vont regarder

seulement des critères d'éligibilité particuliers au lieu de privilégier le local. C'est peut-être au niveau des régions et des intercommunalités/communes qu'il faut attribuer plus de subventions car on connaît les acteurs locaux et les projets.

**Remarque :** J'ai occupé pendant plusieurs décennies un poste d'élu local dans le Morvan. Je voudrais rejoindre ce qui a été dit sur le décalage au niveau de l'Etat sur le code de l'urbanisme et le code forestier. En tant que maire, on est tenu de mettre à disposition des citoyens les déclarations de travaux et permis de construire. En matière forestière, les citoyens n'ont absolument aucune connaissance de ce qu'il va se faire sur la commune. Le décalage est immense. En matière d'urbanisme, les communes du Morvan ont les pires difficultés à obtenir des permis de construire (même si réseaux existants, pas d'atteinte aux paysages, même si la maison est construite en bois du Morvan etc.) car l'argument de l'artificialisation des sols est très souvent mis en avant. En matière forestière, on n'a absolument pas les mêmes scrupules puisqu'il n'y a pas d'informations. Il faudrait que les services de l'Etat aient une approche plus globale des sujets.

Deuxième observation sur les circuits courts : nous avons des marges de manœuvre en commande publique. On peut par exemple faire du mobilier urbain uniquement avec du bois du Morvan et les artisans locaux. Les circuits courts, ce ne sont pas seulement les carottes bio dans les cantines, c'est aussi le bois, la pierre, ... un état d'esprit. Pour la commande publique, c'est relativement facile, et si on s'y met tous, on fera évoluer l'organisation "économique".

**Remarques - Claire Mallard - élue EELV Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté :**

- Sur l'objectif zéro carbone en 2050, je n'ai pas la même interprétation que vous. Il s'agit bien évidemment pas de compenser mais d'avoir un objectif zéro émission nette. C'est vraiment le sens des travaux du GIEC. Par rapport au changement climatique, nous avons également un effondrement de la biodiversité, il s'agit donc pour cet objectif de gérer de façon économe nos ressources et de préserver le cycle du vivant.

- Sur les chaufferies bois : il y a un conflit entre la transition énergétique et la préservation de la ressource forestière. Il faut mettre des conditions fortes pour les aides publiques des chaufferies bois (périmètre d'approvisionnement, gestion forestière, capacité de renouvellement).

- Sur l'ONF : Il y a une réflexion à avoir sur le service public des forêts que l'on souhaite. Depuis de nombreuses années, il y a un véritable démantèlement de ce service public. Il y a 500 agents de terrain, gardes forestiers qui vont être supprimés pour équilibrer le déficit économique de l'ONF. Si la forêt est un bien commun, il faut un service public de qualité en face. Les communes forestières vont en avoir besoin pour s'adapter au changement climatique. La Région Bourgogne-Franche-Comté a pris position pour demander à l'Etat de reformer le modèle économique de l'ONF pour aller dans ce sens.

**Remarque VC - Ville Autun :** Les objectifs climatiques de l'UE c'est 55% au mois pour 2030 et la neutralité nette. Ça va être extrêmement compliqué à réaliser.

Pour le chauffage urbain, il faudrait mettre une éco-conditionnalité. On a essayé de le faire à Autun mais avec les contrats déjà passés, on a pas réussi à imposer que l'ensemble du bois brûlé soit local. On essaiera avec le renouvellement de la Délégation de Service Public.

Parfois quand on a une vision trop dogmatique, on rejette des projets qui, quand on les analyse dans une solution globale sont très cohérents et proches de la réalité ( ex : la ville d'Autun a des forêts qui alimentent une chaufferie bois, qui chauffe des HLM et qui distribue de la chaleur à une petite scierie à côté qui a des chutes qui sont revalorisées, etc.).

On n'a pas trop parlé du caractère social. La futaie irrégulière suppose des gens formés (plus que celui qui rase). Sauf qu'aujourd'hui on a même pas assez de gens ne serait-ce que pour exploiter industriellement le Morvan. Il y a des initiatives qui se créent pour amener des jeunes vers ces métiers.

Aujourd'hui, la forêt capitalise (les arbres sont de plus en plus gros) et la forêt progresse en surface. On a besoin d'avoir des scieries qui sont adaptées.

Il faudra s'attaquer aussi au système qui favorise une exploitation privée passive (travail avec la Caisse des Dépôts) et changer la loi sur le régime fiscal (forêt = niche fiscale). Il y a une certaine opacité sur les activités forestières (ventes, plans de gestions, etc.).

**Remarque – Stéphane Carrusca – SNUPFEN Solidaires :** Je tenais à remercier l'intervention de Mme Mallard qui a évoqué un sujet qui est au cœur de nos préoccupations en tant que représentants du personnel ONF et de leur conditions de travail. Effectivement, le plan stratégique prévu pour les 5 années à venir prévoit effectivement la suppression de 475 postes qui suivent la suppression de 95 autres postes malgré une tentative d'un député de la majorité présidentielle d'éviter ces suppressions. On a perdu près de la moitié des postes à l'ONF depuis une trentaine d'années. C'est pour cela que je voulais réagir suite aux interrogations sur des dégradations qui se répètent et vont certainement continuer à se répéter dans les forêts publiques que l'ONF gère. La présence du personnel est amoindrie et c'est un vrai crève-cœur. Au delà de la défense des personnels, le SNUPFEN est également un lanceur d'alerte depuis de nombreuses années et milite contre l'industrialisation de la forêt (avec les autres lanceurs d'alerte du milieu). A ce titre là, nous défendons une forêt diversifiée, une sylviculture à couvert continu.

Je voulais rebondir également sur ce que disait Mr Mathieu en termes d'action politique. Certes le combat mené sur le terrain par les associations et le SNUPFEN, est important, mais je suis convaincu qu'il faut pousser au niveau politique pour faire infléchir les choses. Les coupes rases sont un sujet qui a quand même été porté lors du projet de loi Climat (Canopé et collectif SOS Forêts) au travers d'un certain nombre de propositions d'amendements qui ont été repris par plus de 300 députés. Tous ces amendements ont été balayés par le gouvernement. Il faut continuer de pousser à tous les niveaux politiques.

On peut parler du plan de relance qui vise à lutter contre les ravageurs et les scolytes. Il y a dans ce plan des choses qui nous dérangent. On est convaincu qu'il y a, dans le volet 3, un alibi pour continuer les coupes rases. Dans le volet 1-A, il est prévu de renouveler les peuplements ravagés par les scolytes et la chalarose. Le volet 2 concerne des peuplements vulnérables aux changements climatiques. Le volet 3 par contre, il s'agit de transformer des peuplements forestiers "pauvres" vu uniquement sous le prisme de leur valeur économique.

**Remarque - Gilles de Corson - représentant des propriétaires forestiers :**

Ce qui guide les propriétaire forestiers (2 800), c'est le respect de la réglementation (coupes rases y compris). Il peut y avoir des gens qui frodent mais le syndicat ne les couvre pas. Concernant les plantations : la forêt a cru en surface (+20% en 35 ans), donc on ne peut pas éviter de planter des arbres. Actuellement, il va falloir replanter les énormes surfaces attaquées par les scolytes. Le sujet essentiel est de savoir ce que l'on va planter pour rendre les forêts plus résistantes et résilientes. Sur ce sujet, je ne vois aucune différence entre forêts publiques et privées, on est tous dans le "même bain". Notre intérêt à tous c'est d'être unis.

**Témoignage :** Depuis 4 ans je suis en retraite, je fais parti d'un club de randonnée, je fais du VTT dans les forêts, ... Depuis 4 ans, je passe beaucoup de temps à travailler dans la forêt. Je peux vous assurer que le CRPF fait tout ce qu'il peut pour faire évoluer les choses. Depuis un an je suis inscrit à de nombreuses formations (futaie irrégulière, mélange d'essences, biodiversité).

**Remarque - Marie Bixel - Autun Morvan Ecologie :** J'ai entendu applaudir les interventions qui représentent actuellement la tendance citoyenne de demander qu'on tienne compte des forêts. Les associations ont peu à peu fait avancer dans la société l'idée de ne pas faire n'importe quoi dans la forêt et que les coupes rases ne sont pas acceptables.

Ce soir on voit que l'on peut agir, politiquement notamment. Depuis quelques années, il y a une pression citoyenne (films, livres, articles) qui disent que ça ne va pas, qu'il faut arrêter ce système. Dans la salle, nous sommes plusieurs associations qui essayent de faire avancer ce problème de la gestion industrielle des forêts.

## Conclusion

Ce sont 66 personnes qui ont participé à ces échanges. L'objectif était d'informer sur le rôle essentiel de la forêt dans notre environnement comme dans la vie économique et sociale, d'apporter de la connaissance aux citoyens, d'interpeler les élus, de faire évoluer le secteur forestier et de sensibiliser à d'autres approches.

## Remerciements

Le Débat Public BFC et FNE Bourgogne Franche-Comté remercient tout.e.s les intervenant.e.s et participant.e.s pour leur présence, la Ville d'Autun pour son accueil ainsi que la CAPEN 71 (FNE Saône-et-Loire) et Autun Morvan Écologie pour leur participation à l'organisation.

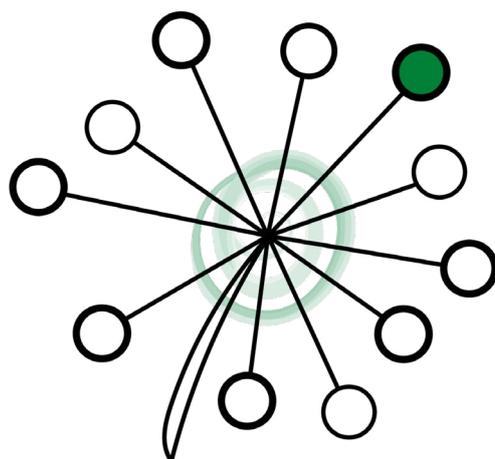


@DebatPublicBFC  
debatpublic-bfc.org



**FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT**

**BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**



**DÉBAT PUBLIC**

**BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

Débat Public Bourgogne Franche-Comté  
France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté  
MEBFC, 7 rue Voirin 25000 BESANCON  
09.72.17.81.55 - [contact@debatpublic-bfc.org](mailto:contact@debatpublic-bfc.org)  
Site : [debatpublic-bfc.org](http://debatpublic-bfc.org)

Laurence NGUYEN - Coordinatrice - [coordination@debatpublic-bfc.org](mailto:coordination@debatpublic-bfc.org) - 06 52 18 06 93  
Laurine CORNATON-PERDRIX - Assistante de coordination - [animation@debatpublic-bfc.org](mailto:animation@debatpublic-bfc.org) - 06 58 70 64 67